

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE107

présenté par

Mme Abeille, Mme Bonneton et Mme Allain

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« sur »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« la participation citoyenne des habitants à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions qui sont conduites dans les quartiers défavorisés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache remis au ministre délégué à la ville en juillet 2013 a pointé la nécessité d'associer étroitement les habitants à la définition de la politique de la ville. Cet amendement vise à renforcer cette association en prévoyant une participation citoyenne des habitants. Cette participation du public existe notamment dans le cadre des décisions ayant un impact sur l'environnement.